

## **Classe « 420 » - Règlement sportif 2024/2025**

### **OBJET :**

Le règlement sportif de la Classe « 420 » traduit dans la pratique les choix stratégiques de la Classe pour le développement de la pratique du « 420 », en lien et en coordination avec la politique de la FFVoile (résultant de l'affiliation de l'UNIQUA à la FFVoile) :

- Aider au développement de la pratique dans les Clubs et dans les Régions en favorisant des épreuves locales d'animation, de Grade 5B et de Grade 5A. La mise en place du calendrier correspondant est sous la responsabilité de chaque Ligue régionale, en lien direct avec la Classe via son représentant régional.
- Mettre en place le calendrier des épreuves nationales de niveau Grade 4, constituées de 2 épreuves semi-nationales (1 « nord » et 1 « sud ») et 3 épreuves nationales, non compris le Championnat de France Espoirs, mis en place directement par la FF Voile.
- Organiser les sélections des équipages pour la représentation nationale aux Championnats du Monde et d'Europe de la Classe « 420 », organisés par la « 420 Sailing Class Association ».

Toutes les épreuves de la Classe « 420 » sont utilisées pour le Classement National Individuel des Coureurs, dont le Règlement est donné sur le site internet de la FF Voile.

Les épreuves Nationales sont utilisées pour sélectionner les équipages de la délégation UNIQUA pour les épreuves internationales (Championnats du Monde et d'Europe).

Le présent règlement sportif a plus particulièrement pour objet de préciser :

- L'organisation des épreuves Semi-nationale et Nationales,
- L'organisation des sélections aux épreuves internationales,
- La définition du format des épreuves courues en groupe (annexe 1).

### **1 ORGANISATION DES EPREUVES DE GRADE 4 DE LA CLASSE « 420 » 2024/2025**

#### **1.1 Epreuves Semi-nationales (ou Interligues IL)**

Deux zones sont définies : Zone Nord (Manche Atlantique) et Zone Sud (Méditerranée). Dans chaque Zone est organisée 1 épreuve Semi-nationale :

- Zone Nord : SNN1 – BREST 22 et 23 mars
- Zone Sud : SNS1 – MARSEILLE 22 et 23 mars

#### **1.2 Epreuves Nationales (N)**

Trois épreuves de niveau national ou international, courues en France, relèvent de ce Règlement Sportif et certaines servent de support pour les sélections aux épreuves internationales. :

- Le National d'Automne 2024 – MAUBUISSON (N1) du 30 octobre au 3 novembre 2024
- La Coupe Internationale Méditerranéenne et de l'Atlantique (N2) BREST du 14 au 19 avril 2025
- L'International Ascension Regatta IAR (N3) BISCARROSSE du 28 mai au 1er juin 2025

Le règlement du Championnat de France Espoirs ainsi que les règles de sélection au Championnat du Monde Youth World Sailing relèvent directement de la FFVoile et ne sont donc pas traités dans ce règlement sportif.

Le règlement permettant l'établissement du classement national individuel des coureurs, ainsi que l'annexe spécifique « 420 » est disponible sur le site Internet de la FFVoile.

### 1.3 Règles applicables pour les Epreuves Nationales et Semi-nationales de Classe

#### Conformité avec les règles World Sailing, FFVoile et 420 International Class Association

##### Conformité avec les règles de Classe Nationale (UNIQUA)

- L'adhésion UNIQUA sera exigée pour toute inscription à une épreuve Semi-Nationale, Nationale ou internationale.
- Une adhésion de Classe « une épreuve » a été instaurée et n'est valable que pour une seule épreuve. Dans le cas d'une participation à plus d'une épreuve, le montant de l'adhésion annuelle sera exigé.
- L'adhésion est valable pour l'année civile. Cependant une primo-adhésion annuelle prise pour le national d'automne verra sa validité étendue à l'année suivante.
- La participation aux épreuves implique que le bateau utilisé dispose d'un « Measurement Form » original, dûment complété par le propriétaire réel à la date de l'épreuve, d'une part, et dûment complété et approuvé par l'UNIQUA, d'autre part. Une copie certifiée conforme à l'original, établie par l'UNIQUA, pourra être présentée (format papier ou format électronique).
- Les numéros de voiles seront conformes au numéro de coque

##### Format général des Epreuves Nationales

- Les épreuves nationales sont classées au minimum en Grade 4 par la FF Voile.
- Chaque épreuve pourra se disputer sur 4 ou 5 jours. Le nombre recommandé de courses par jour est de 3. 4 courses par jour au maximum pourront être courues exceptionnellement après avis du représentant de l'UNIQUA présent sur l'épreuve.
- Une jauge pourra être organisée. Elle devra être précisée par l'affichage avant le début de l'épreuve.
- Le nombre maximum de courses d'une épreuve est limité à 12.
- Pour le classement final, une et une seule course pourra être décomptée à partir de 5 courses courues.
- Les organisateurs pourront accepter l'engagement de concurrents étrangers.
- Les équipages MM (masculins et mixtes) et F (féminins) courront ensemble.

##### Courses en Groupes

- Voir annexe 1

**Classement** : système A 4 des R.C.V 2021/2024 et RCV 2025/2028 - Système de points à MINIMA. Les coureurs étrangers ne seront pas ôtés du classement général pour établir les classements utilisés pour les sélections et pour établir le classement national des coureurs.

##### Parcours :

- De type trapèze ou parallélogramme conformément aux parcours utilisés par l'International 420 Class Association pour les épreuves internationales (il est recommandé d'alterner les parcours intérieur et extérieur)
- En fonction des conditions (configuration du plan d'eau, conditions météo, nombre de bateaux inscrits, des parcours de type triangle olympique, de type banane ou de toute autre type approuvé préalablement par l'UNIQUA pourront être utilisés.
- Pour des raisons de sécurité, il est recommandé que les marques sous le vent soient constituées de portes.

- La ligne d'arrivée sera mouillée au large. Exceptionnellement pour des raisons techniques la ligne d'arrivée pourra être mouillée au vent de la dernière marque sous le vent.

#### 1.4 Organisation générale d'une épreuve

Les recommandations pour l'organisation d'une épreuve sont données dans un Cahier des Charges transmis au préalable à l'Organisateur.

L'avis de Course et les Instructions de Courses seront transmis pour avis à l'UNIQUA avant diffusion, étant entendu que la validation définitive est de la responsabilité de l'Organisateur et des Arbitres nommés par la FFVoile. Des versions en langue anglaise de l'Avis de Course et des Instructions de Course pourront être proposées mais seules les versions en langue française seront applicables.

Un représentant de l'UNIQUA sera présent si possible sur chaque épreuve. Il assurera l'interface avec l'Organisateur et les Arbitres vis-à-vis du respect du règlement sportif entre autres.

Une épreuve Semi-Nationale ou Nationale pourra être organisée conjointement avec d'autres Classes ou d'autres séries, sous les conditions suivantes :

- Dans le cas d'une épreuve Nationale des départs séparés devront être donnés pour la Classe 420.
- Dans le cas d'une épreuve Semi-Nationale, des départs communs avec d'autres séries pourront être donnés. Un classement séparé, par course, devra être établi pour la Classe 420.
- Le classement scratch sera complété par l'extraction, sans recalcul des points, d'un classement Féminin et d'un classement U17.

## 2 SÉLECTIONS AUX CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE CLASSE 2025

### 2.1 Épreuves concernées

#### 2.1.1 Championnat du Monde Masculin-Mixte et Féminin

- ↪ Les deux épreuves, Championnat du Monde Féminin (Ladies ou F) et Championnat du Monde Masculin Mixte (Open ou MM), sont sans limite d'âge. Elles se dérouleront à URLA (Turquie) **du 1er au 9 juillet 2025**.
- ↪ Les deux épreuves se courent séparément (ronds éventuellement différents) avec le même format : une phase de qualification et une phase finale (groupes Or, Argent et Bronze) en fonction du nombre d'inscrits. Le classement est effectué en prenant en compte toutes les courses courues (6 courses de qualification + 6 courses de finale) et validées avec retrait du moins bon résultat.
- ↪ **Pour le Championnat du Monde Open et U17 Masculin-Mixte et Féminin L'UNIQUA accordera la sélection à :**
  - 5 équipages M&M
  - 5 équipages F
- ↪ **Pour le Championnat du Monde U17** chaque membre de l'équipage **doit être né en 2009** ou après)
- ↪

#### 2.1.2 Championnat d'Europe Junior

Le championnat d'Europe Junior (JEC) est réservé aux équipages dont chaque membre de l'équipage **doit être né en 2007** ou après. **Il se déroulera à PORTO (Portugal) du 20 au 27 juillet 2025.**

- ↳ Il est ouvert aux équipages non européens. Les titres de Champions d'Europe Junior MM et F sont donnés par extraction du classement général.
- ↳ Format de l'épreuve : une phase de qualification et une phase finale (groupes Or, Argent et Bronze) en fonction du nombre d'inscrits. Le classement est effectué en prenant en compte toutes les courses courues (6 courses de qualification + 6 courses de finale) et validées avec retrait du moins bon résultat.
- ↳ **Pour le Championnat d'Europe Junior**  
**L'UNIQUA accordera la sélection à une "délégation UNIQUA" formée de :**
  - 4 équipages M&M
  - 4 équipages F
  - 2 équipages M&M et ou F
- ↳ **Pour le Championnat d'Europe U17, chaque membre de l'équipage devant être né en 2009 ou après, l'UNIQUA accordera la sélection à une "délégation UNIQUA" formée de :**
  - 2 équipages M&M
  - 2 équipages F
  - 1 équipage M&M et ou F
- ↳ **Pour le Championnat d'Europe, l'UNIQUA pourra accorder la sélection supplémentaire à :**
  - 8 équipages U19 et 2 équipages U17 "autonomes" sous l'unique condition que leur participation se fasse en "complète autonomie" à terre et sur l'eau.Aucun entraîneur désigné par la classe et aucun moyen ne leur sera apporté.

## **2.2 Règles Générales pour la sélection aux épreuves internationales**

- Un **Comité de Sélection** est constitué pour vérifier le bon déroulement des épreuves de sélection, le respect des règles de sélection et pour traiter les cas litigieux. Après consultation de la Classe et de la FFVoile, il a pouvoir de décision en cas de problème rencontré pendant les sélections.
- Le Comité de Sélection est composé selon l'annexe 2.  
Le Comité de Sélection pourra proposer la sélection d'équipages hors critères quantitatifs si les quotas ne sont pas remplis après les sélections sur épreuves. Les critères de choix pris alors en considération seront préalablement définis et portés à la connaissance des entraîneurs et des équipages candidats avant le début de l'épreuve concernée.
- Chaque membre d'un équipage sélectionné doit être adhérent à l'UNIQUA, conformément aux règles de classe, et satisfaire aux conditions générales définies par la FFVoile et World Sailing pour la participation à une Délégation Française dans un Championnat International, en particulier concernant leur nationalité.  
Ils devront, en outre, vérifier qu'il n'y ait pas d'obstacle à leur participation vis-à-vis du pays organisateur (contraintes sur l'obtention d'un visa si nécessaire).
- Un même équipage **peut être sélectionné** aux différents championnats (Monde Open et Europe Jeune) dès lors qu'il satisfait aux règles de sélection de chacun des championnats indépendamment, et en particulier qu'il ait déclaré sa candidature à chacun d'entre eux.
- Un **acte de candidature** aux sélections est **obligatoire** pour l'équipage qui devra être à jour de son adhésion et ne pas avoir de dette envers l'UNIQUA. Il devra être effectué en ligne par l'un de deux équipiers sur son compte sur le site internet de l'Uniqua au plus tard pour le 31 mars 2025 (paiement en ligne effectué) pour les championnats internationaux 2025 (Monde et Europe Jeune). Aucune candidature individuelle ne sera acceptée. La candidature sera validée seulement une fois

que les frais de pré-inscription de l'équipage seront payés (remboursés aux non sélectionnés). Le paiement devra se faire en ligne par le biais du compte du site internet 420-UNIQUA.

- La candidature de l'équipage vaut acte d'engagement sur les conditions de participation aux championnats internationaux et de leur financement.
- La liste des équipages sélectionnés aux championnats internationaux de la Classe sera établie à partir des résultats définitifs de chaque épreuve de sélection tels que diffusés et **avant appel éventuel des décisions du Jury auprès de la FFVoile**. Cette liste sera soumise par UNIQUA France à la FFVoile pour validation avant décision définitive de sélection.
- Les équipages sélectionnés recevront un courrier électronique de confirmation de sélection qui précisera l'organisation du déplacement et les conditions de participation.
- En cas de défection ou désistement tardif (moins d'un mois avant les épreuves de sélection) il n'y aura pas de remplacement sauf cas exceptionnel (décision laissée à l'appréciation du Bureau de UNIQUA France).
- Aucune recomposition d'équipage ne pourra avoir lieu après les phases de sélection.  
En cas de problème grave de santé d'un des membres d'un équipage, avant une épreuve de sélection, une candidature pourra être accordée, sur avis du bureau, à l'équipage recomposé pour participer à l'épreuve concernée. Seul un problème de santé ou problème familial grave dûment constaté pourra être examiné par le bureau.
- L'inscription aux championnats internationaux de tous les équipages sera assurée par UNIQUA France, qui a délégation de la FFVoile pour ce faire, conformément au règlement de la Classe Internationale.
- Dans le cadre du suivi des délégations FFVoile à l'international, la FFVoile pourra constituer, suivant l'épreuve, une Délégation Fédérale qu'elle soutiendra alors plus particulièrement. Dans ce cas les équipages de cette délégation seront retenus dans la liste des sélectionnés suivant des critères spécifiques à la Direction Technique Nationale de la FFVoile.  
Cette Délégation pourra être mise en place sur le Championnat du Monde et/ou sur le Championnat d'Europe Jeune. Les critères de choix de la FFVoile seront connus avant le début des épreuves de sélections (<https://hn.ffvoile.fr/media/bmefftc3/directive-technique-nationale-delegations-nationales-jeunes.pdf>)

## **2.3 Modes de sélection**

- 2.3.1 Les places seront attribuées de la façon suivante et dans l'ordre suivant les règles de classement précisées au § 2.4 :

### **Championnat MONDE MM et F open et U17.**

*La sélection sera accordée, dans l'ordre du classement à :*

- *5 équipages MM sélectionnés en direct sur la N2 dans l'ordre du classement. Parmi ces 5 équipages, ne peuvent figurer que 4 équipages open MM.*
- *5 équipages F sélectionnés en direct sur la N2 dans l'ordre du classement. Parmi ces 5 équipages, ne peuvent figurer que 4 équipages open F.*
- **Les équipages U17 sélectionnés courent obligatoirement en U17.**
- Les équipages sélectionnés devront, sous 7 jours impérativement, confirmer leur participation. A l'issue de ce délai, la place sera réattribuée au suivant dans l'ordre du classement : le nouvel équipage sélectionné devra alors confirmer dans un délai de 2 jours.

### **Championnat d'Europe Junior.**

#### **Délégation U19**

- *3 équipages MM et 3 équipages F sélectionnés en direct sur la N2*
- *1 équipage MM ou F sélectionnés en direct sur la N2 (attribué dans l'ordre du classement)*
- *1 équipage MM et 1 F sélectionnés en direct sur la N3*
- *1 équipage MM ou F sélectionnés en direct sur la N3 (attribué dans l'ordre du classement)*

#### **Délégation U17**

- *1 équipage MM U17 et 1 équipage F U17 sélectionnés en direct sur la N2*
- *1 équipage U17 MM ou F sélectionné en direct sur la N2 (attribué dans l'ordre du classement)*
- *1 équipage MM U17 et 1 équipage F U17 sélectionnés en direct sur la N3*

#### **Equipages autonomes**

- *4 équipages MM ou F U19 et 1 équipage U17 sélectionnés dans l'ordre du classement sur la N2*
- *4 équipages MM ou F U19 et 1 équipage U17 sélectionnés dans l'ordre du classement sur la N3*

Les places disponibles après la N3 pourront être attribuées sur choix du Comité de Sélection  
Les équipages U17 sélectionnés courent obligatoirement en U17.

La FFVoile pourra organiser une délégation fédérale (§ 2.2).

## Championnats Internationaux

Pour chaque épreuve, les équipages sélectionnés constituent la délégation nationale sur l'épreuve. Si elle est prévue, la Délégation Fédérale (soutenue par la FFVoile) sera extraite de ces sélections et sera communiquée avant le début des épreuves internationales concernées. L'encadrement mis en place par la FFVoile ne concerne que les équipages de la Délégation Fédérale.

- 2.3.2 Pour chaque Championnat l'UNIQUA nommera un team Leader. Un encadrement technique pourra être mis en place sous réserve de mise à disposition d'entraîneurs par les structures habituelles des coureurs (Clubs, Liges, Pôles). Les frais liés aux championnats (logistique, hébergement, inscription...) seront pris en charge intégralement par les coureurs-de la délégation UNIQUA.
  - .
  - L'acheminement sur le lieu de l'Europe et le Monde ainsi que le retour est à la charge des coureurs non seulement d'un point de vue financier, mais aussi d'un point de vue organisationnel.
  - 2.3.3 Pour toutes les épreuves sélectives il ne sera pas fait de distinction entre les catégories pour l'établissement du classement général, en particulier les étrangers ne seront pas ôtés.
- **Si la N2 ne peut avoir lieu les sélections seront reportées sur la N3**
- **Si aucune épreuve nationale de sélection pour les championnats internationaux organisée par l'UNIQUA ne peut avoir lieu, la FFVoile pourra organiser la sélection.**

#### **2.4 Classement de sélection sur chaque épreuve 2025**

Les sélections ne sont attribuées qu'aux équipages ayant participé aux 2 épreuves N2 et N3. Seul un problème de santé ou problème familial grave dûment constaté pourra être examiné par le bureau.

#### **Championnat MONDE MM et F et U17**

Les places sont attribuées dans l'ordre du classement général définitif de l'épreuve retenue, établi avant appel des décisions du Jury.

Un stage national de préparation à cette épreuve est organisé pour les sélectionnés au pôle de Marseille du 8 au 11 mai. La participation des équipages est une condition au maintien de leur sélection. Seul un problème de santé ou problème familial grave dûment constaté pourra être examiné par le bureau.

#### **Championnat d'Europe Junior.**

Les places sont attribuées sur la base du classement général définitif des épreuves retenues, établi avant appel des décisions du Jury.

- La sélection sera valide à partir du moment où le nombre de courses minimum a été réalisé pour valider l'épreuve comme indiqué dans les Instructions de Course. Ce nombre de courses doit être au minimum de 4.
- 

### **3 INTERPRETATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT SPORTIF**

- Tout point de ce règlement, pouvant prêter à confusion ou nécessitant une interprétation, sera traité par le Comité de sélection selon l'esprit dans lequel ce règlement a été écrit.
- En cas de nécessité, le Comité Directeur de l'UNIQUA se réserve le droit de modifier le présent règlement après consultation du Comité de sélection et de la FFVoile.
- En cas de modification, celle-ci sera notifiée aux coureurs par l'intermédiaire des délégués de ligue UNIQUA et par tout autre moyen de diffusion (site internet : [www.420-uniqua.fr](http://www.420-uniqua.fr)).

Pour le Comité de Direction





## **Annexe 1 - REGLEMENT DES EPREUVES COURUES EN GROUPES**

### **A1.1 – Conditions d'application**

**Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 60 bateaux**, un seul groupe sera constitué. L'Annexe 1 ne s'applique pas.

**Si le nombre d'inscrits est strictement supérieur à 60 bateaux**, l'épreuve se déroulera en groupes avec phases qualificative et finale suivant les règles définies ci-après.

Si deux groupes sont constitués :

- Ils seront identifiés de la manière suivante : le Groupe nommé 1, A ou Or court « avec flamme », le groupe nommé 2, B ou Argent court « sans flamme ».
- L'épreuve se court en 2 phases. La **phase qualificative** se court en groupes avec brassage journalier. Elle permet d'établir un classement général de qualification. La **phase finale** se court en groupe Or et groupe Argent.

### **A1.2 - Phase Qualificative**

- Pour le premier jour de course, la répartition dans ces groupes se fait à partir du classement national de la Classe 420 de l'année complète précédente, sur le principe suivant : les équipages sont répartis dans les groupes G1 ou G2 suivant leur classement au CNICD (groupe 1 = 1, 4, 5, 8, ... Groupe 2 = 2, 3, 6, 7...). Si deux membres de l'équipage n'ont pas le même nombre de points au CNICD, le mieux classé détermine la place de l'équipage.
- Les coureurs étrangers sont répartis en fonction de leur classement national, s'il est connu, suivant la même méthode que les Français mais en répartissant les premiers de chaque nation dans des groupes différents. Si leur classement national n'est pas connu, la répartition se fait sur la base du niveau connu des coureurs ou sur une base aléatoire.
- Chaque soir, un classement général provisoire est établi. A partir du deuxième jour de courses, une nouvelle répartition des équipages dans les groupes G1 et G2 est faite chaque jour à partir du dernier classement général provisoire, à la condition qu'au moins deux courses aient été validées. A défaut, la première répartition sera maintenue.
- Le principe de répartition est alors le même que pour le premier jour de course, mais en utilisant ce classement général provisoire en place du CNICD. Tous les jours de la phase qualificative, les groupes sont donc recomposés.

### **A1.3 - Phase Finale – Groupes Or et Argent**

- Après deux jours d'épreuve, et à condition que 5 courses au minimum aient été courues pour les deux groupes dans la phase qualificative, une finale « groupes Or et Argent » sera organisée à partir du jour suivant la validation de la 5<sup>ème</sup> course.
- La constitution des groupes est faite de la manière suivante :
  - Le « groupe Or » se compose de la première moitié du classement général établi après les courses de la veille et après intégration des décisions du Comité de Réclamation.
  - Le « groupe Argent » sera constitué de la deuxième moitié de ce classement.
  - En cas d'un nombre impair de classés, le « groupe Or » intégrera un bateau de plus que le « groupe Argent ».
  - Un nombre différent de courses pourra être couru pour les groupes Or et Argent.
- Dans le cas où plus de 5 courses ont été courues les deux premiers jours de l'épreuve et, qu'après deux jours de course, un Groupe a validé une course de plus que l'autre, cette dernière course ne sera pas validée.

- Dans le cas où moins de 5 courses ont été validées après deux jours de course, les courses en Groupes avec brassage continueront le ou les jours suivants jusqu'à ce que 5 courses aient été validées. La finale en « groupe Or et Argent » ne sera alors organisée qu'à partir du jour suivant la validation de la 5<sup>ème</sup> course.
- Dans le cas où moins de 5 courses ont été validées après l'avant dernier jour de course, l'application de la formule en Groupes avec brassage (Phase Qualificative) sera alors poursuivie le dernier jour de course.
- Dans le cas où 1h00 avant le premier signal d'avertissement du premier jour de la Phase Finale il n'a pas été possible d'établir un classement général définitif après les courses de la veille (instruction des protestations non terminées), l'application de la formule en Groupes avec brassage (Phase Qualificative) sera alors poursuivie.
- Le classement général final de l'épreuve sera alors établi de la manière suivante :
  - Un classement « groupe Or » et un classement « groupe Argent » seront établis indépendamment : les courses courues en finale seront ajoutées aux courses des jours précédents en retirant la plus mauvaise course sur la totalité des courses courues sur la durée de l'épreuve ;
  - La première partie du classement général final sera constituée du classement du « groupe Or ». La deuxième partie sera constituée du classement du « groupe Argent ».
- Si la Phase Finale n'a pu être courue, le classement général de l'épreuve sera le classement général définitif établi en fin de Phase Qualificative.

## **Annexe 2 – Composition du Comité de Sélection**

Conformément à §2.2 du Règlement Sportif un **Comité de Sélection** est constitué avant chaque épreuve sélective pour vérifier le bon déroulement des épreuves de sélection, le respect des règles de sélection et pour traiter les cas litigieux.

Après consultation de la Classe et de la FFVoile, il a pouvoir de décision en cas de problème rencontré pendant les sélections.

Le Comité de Sélection est composé :

- d'un représentant de la Classe (nommé par le Bureau),
- d'un représentant de la FFVoile (Direction Technique Nationale)
- d'un représentant des entraîneurs, choisi par les entraîneurs présents sur l'épreuve au cours d'une réunion spécifique organisée par l'UNIQUEA au plus tard la veille du jour de la 1<sup>ère</sup> course de l'épreuve

Les critères dérogatoires mentionnés en §2.2 du Règlement Sportif sont définis par le Comité de Sélection et portés à la connaissance des équipages ayant candidaté par affichage et/ou par voie électronique et au plus tard 2h avant la première course programmée de l'épreuve (suivant les Instructions de Course).